

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samédis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.



ALLEMAGNE. — Francfort, 8 août.

On lit dans la *Gazette de Hanovre* :

« Une correspondance venant de Berlin, insérée dans la *Gazette universelle d'Augsbourg*, donne, sur les affaires du Hanovre, des nouvelles d'après lesquelles il y aurait eu, tant à Osnabruck, que dans la capitale elle-même, des tentatives d'émeutes et plusieurs fenêtres auraient été brisées. Comme ces prétendues nouvelles commencent à faire la ronde chez les journaux allemands, nous ferons remarquer, que de notre côté, rien de tout cela ne s'est passé à Osnabruck ni à Hanovre, et que nous ne savons rien qui ait eu la moindre apparence de désordres de ce genre; au contraire, l'ordre le plus parfait, la tranquillité qui règne partout et particulièrement dans ces deux villes, sont un témoignage de l'assurance où est le pays, que la question soulevée par la proclamation de S. M. sera examinée dans les voies les plus légales et les plus consciencieuses, et qu'elle sera résolue à l'avantage tant du pays que du souverain lui-même; car, que le bien du souverain soit inséparablement lié à celui du peuple, c'est une vérité qui, si elle avait besoin d'une démonstration, en trouverait une des plus victorieuses dans une heureuse expérience de sept cents ans pendant lesquels l'auguste maison de nos princes a fait le bonheur de ce pays, s'acquérant sans cesse, par la justice et la douceur de son gouvernement, de nouveaux titres à l'amour et à la confiance des Hanovriens. Notre fidélité a passé glorieusement par la rude épreuve de dix ans d'une domination étrangère; elle restera inaltérable et sans tache au milieu de toutes les autres épreuves qu'elle aura à traverser.

» D'ici à quelques mois nous verrons s'éclaircir et se résoudre tous les points douteux que S. M. a cru avoir besoin d'une enquête; une assemblée générale des états aura lieu, et alors nous ne doutons pas que la sincérité et la confiance que l'on y apportera de part et d'autre ne soient plus que suffisantes pour établir dans les formes légales la bonne intelligence nécessaire entre le roi et le pays. Tout ce qui sera réglé de cette manière et d'un commun et libre accord, sera approuvé, applaudi par le pays, et obtiendra un accueil honorable devant notre siècle et devant la postérité.

» On prétend que rien de certain ne peut encore être connu au sujet de la décision donnée par la commission qui a été nommée par le roi pour l'examen de la question de la force obligatoire pour lui de la constitution de 1833. On dit que M. Leist, directeur de chancellerie de justice, et publiciste célèbre, est chargé d'un travail sur la loi fondamentale. »

ANGLETERRE. — Londres, 10 août.

C'est une chose remarquable que la différence des applications du *Globe* et du *Courier* sur leurs listes de catégories des élections. Il paraît qu'on ne pourra pas connaître d'une manière positive la véritable majorité du ministère whig avant la réunion du parlement. Il y a beaucoup de membres nouvellement élus dont on ne connaît pas bien les opinions politiques.

PORTUGAL. — Lisbonne, 31 juillet.

L'insurrection en faveur de la charte de 1826 gagne du terrain. Les insurgés réunis à Castello-Blanco se sont emparés de la ville d'Abrantès, la garnison, composée de gardes nationaux, ayant abandonné la défense. Ceci est un événement inattendu pour le gouvernement, qui avait compté sur la garde nationale. On assure maintenant que Santarem est aussi tombé dans les mains des insurgés, mais cette nouvelle mérite confirmation. Dans la nuit du 26, 50 lanciers, seul détachement de ce régiment qui était resté à Lisbonne, ont déserté. Le lendemain, le maréchal Saldanha, qui se trouvait à Cintra, s'est mis à leur tête avec un grand nombre d'autres officiers, et ayant réuni quelques autres troupes, il menace de se diriger sur Lisbonne. Le corps des artilleurs, cantonné à Belem, a également voulu désertir, mais il en a été empêché par l'intervention des autorités militaires.

La capitale va être mise en état de défense, mais je doute qu'on oppose la moindre résistance dans le cas d'une attaque.

FRANCE. — Paris, 9 août.

On assure que l'expédition de Constantine sera décidément commandée par M. le gouverneur-général Denys de Damrémont; M. le général Bugeaud doit revenir en France à la fin de ce mois. On pense qu'à cette époque tout ce qui concerne l'exécution du traité avec Abd-el-Kader sera définitivement réglé. Au reste, on ne cesse de se louer des bons effets de ce traité pour la prospérité de la colonie. Les marchés sont couverts de denrées, et tout annonce que cette abondance ira en croissant. Les ennemis eux-mêmes du général sont forcés de reconnaître cette amélioration positive. (*Journal de Paris.*)

Du 11. — La dissolution de la chambre des députés, d'abord arrêtée, ensuite reculée, enfin abandonnée, vient de nouveau d'être agitée en conseil et elle a été définitivement prononcée. L'ordonnance paraîtra dans le mois de septembre, et les élections auront lieu du 20 au 31 octobre. Le cri de guerre de M. Molé est: *mort aux doctrinaires et au côté droit!* Toutes les instructions adressées aux préfets portent injonction formelle de travailler à écarter de la nouvelle chambre ces deux opinions et leurs représentants habituels.

Nous pouvons affirmer que cette nouvelle est certaine, et n'est pas un de ces mille bruits divers que la presse accueille parfois avec un si crédule empressement et qui sont démentis le lendemain. On sait que nos révélations, à nous, ne sont pas données à la légère. (*France.*)

— Le voyage mystérieux de M. de Campuzano, fournit une ample matière aux conjectures; en voici une assez généralement répandue pour que nous croyions devoir la faire connaître, sans en garantir l'exactitude, comme on le pense bien; cependant nous devons dire qu'elle repose sur des inductions qui ne sont pas dénuées de vraisemblance.

Des personnes qui sont placées de manière à être bien instruites des affaires les plus secrètes du gouvernement de Christine, croient que M. l'ambassadeur d'Espagne est allé faire des propositions à M. le maréchal Soult, pour le charger du commandement qui avait été offert au maréchal Clausel. M. de Campuzano serait, dit-on, dans ce moment sur la route de Saint-Amand, muni de l'autorisation nécessaire du cabinet des Tuileries. Cette autorisation aurait été accordée aux pressantes sollicitations du ministère espagnol, mais on croit qu'en la remettant à l'ambassadeur d'Espagne, M. Molé s'était empressé d'expédier un courrier à Saint-Amand pour engager le maréchal à refuser les propositions qui allaient lui être faites. L'habitude où est le cabinet des Tuileries de faire de la politique en partie double, donne assez de probabilité à cette petite anecdote. C'est, dit-on, à cet événement, que se rattache le départ subit de M. Molé pour le château d'Eu. Nous ne savons pas si M. le maréchal Soult sera très-désireux de ce commandement, mais ce dont nous sommes bien certains, c'est que le cabinet des Tuileries n'est pas disposé à le voir en Espagne à la tête d'une armée. On n'a pas oublié la fameuse proclamation de Nicolas I^{er}. (*Quotidienne.*)

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de la frontière, 4 août :

« L'état politique et militaire de la Catalogne, pour être connu et jugé, n'a besoin que de la proclamation du général Pastor aux Catalans, du 1^{er} août. Le commandant en second, en l'absence du baron de Meer, capitaine-général, sans prendre la peine de dire que c'est par délégation et par ordre de son chef, proclame la situation désespérée de la province, et établit au-dessus des autorités existantes et légales, un comité de salut public dont les délégués seront répandus dans les divers co-régiments.

» Cette proclamation commence par ces mots : « Le salut du peuple est la suprême loi, » et le dernier paragraphe contient ceux-ci : « Quand le vaisseau sombre et fait eau de toutes parts, on ne consulte pas le pilote. » Après avoir posé ces jalons, le général crée une junte supérieure, composée d'hommes ultra-révolutionnaires qu'il charge de presser la rentrée de l'impôt, de chercher tous les moyens de recruter et de soutenir l'armée, en un mot,

de prendre toutes les mesures de salut public. Le siège de cette junta est dans la capitale, et deux de ses membres doivent résider dans chaque arrondissement de la province. Urbistondo, secondé par le fils de Labandero, intendant de la province, a, dans un mois, presque entièrement séparé la Haute-Catalogne de la plaine et du littoral.

» Déjà Berga, Pla del Llausanes, Ripoll sont tombés devant lui, et les communications de Barcelone avec Tortose, Lérida, la Seu d'Urgel, sont coupées. Fristauy est sur la route de Taragone.

— Le ministère ne fait publier ce soir qu'une dépêche peu intéressante :

Dépêche télégraphique.

« Bordeaux, 9 août, cinq heures et demie du soir.

» Le 30, Espartero était arrivé à Fontanete; le même jour, Oraa occupait Mosqueruela, après avoir battu quelques bataillons ennemis qui s'opposaient à son mouvement.

» Un bulletin, publié le 4, à Saragosse, par le gouverneur, annonce qu'une forte division carliste serait arrivée dans la direction de Belchite, et occupait Rosquela et Bleza-Zuara. L'expédition de Castille était, le 31, dans les environs de Roa, sans direction connue.

» Après les dépêches, don Carlos se maintient toujours dans les montagnes de Cantavieja, et les généraux de la reine continuent à resserrer le cercle autour de lui, tandis que les expéditions carlistes sorties dernièrement de la Navarre, manœuvrent pour une diversion dans la Castille, ayant toutefois à leur suite deux colonnes mobiles de l'armée constitutionnelle.

— Nous venons de voir une lettre particulière des frontières d'Espagne, annonçant qu'Espartero a décidément refusé la place de ministre de la guerre. On ajoutait même qu'il devait donner sa démission de commandant en chef de l'armée du Nord.

(Correspondance.)

Barcelone, le 1^{er} août.

« Les progrès de la faction catalane, l'augmentation des différentes bandes de la principauté et l'abandon dans lequel le gouvernement de Madrid a laissé ce pays ont fait songer aux autorités civiles et militaires des quatre provinces de Barcelone, Lerida, Girone et Tarragone à aviser aux moyens d'apporter un remède efficace à tous ces maux. Des représentants de ces provinces se sont réunis ici il y a deux jours sous la présidence du général Pastors, et ont décidé d'instituer une junta suprême de Catalogne, de compléter le bataillon franc, d'en créer même de nouveaux et de nommer une commission spéciale chargée de réorganiser toute la milice nationale de la Catalogne et de la mettre sur un pied respectable. Le général Pastors a adressé une proclamation pour annoncer les mesures extraordinaires qu'on vient d'adopter pour un armement général et pour pourvoir aux moyens de battre la faction sur tous les points.

» Le général Pastors dit dans cette pièce qu'il rendra compte de ces mesures à S. M., afin d'en avoir l'approbation. Mais en attendant, elles sont déjà mises en exécution, et quand même le gouvernement de la reine ne les approuverait pas, on les continuerait également, car les Catalans sont décidés à pourvoir par eux-mêmes à leurs affaires. Un désabusement funeste, dit le *Garde National* d'hier, nous a montré combien peu nous pouvons compter sur certains hommes qui figurent dans le gouvernement de Madrid : cette espèce d'abandon nous oblige à recourir à nos propres ressources pour sauver la patrie et nous-mêmes.

PAYS-BAS. — La Haye, 11 août

On écrit de Breda, le 9 août :

« La revue faite hier par le roi, a été, comme on s'y attendait, réellement fort brillante. Les troupes étaient réunies dans la plaine en face du camp, groupées en forme d'un fer à cheval oblong; elles se composaient des bataillons de la première division d'infanterie, des régiments de dragons n° 4 et 5, du régiment de hussards n° 6, et de huit batteries d'artillerie, ensemble 64 bouches à feu, dont la moitié appartenait à l'artillerie volante. Vers 11 heures, le Roi parut dans la plaine, où S. M. monta à cheval accompagnée de LL. AA. RR. le prince d'Orange, le prince Frédéric des Pays-Bas et le prince Albert de Prusse, ainsi que les deux fils aînés du prince d'Orange. S. A. R. la princesse d'Orange, sa fille, et S. A. R. la princesse Albert de Prusse assistaient aussi à la revue en voiture découverte. Venait ensuite un brillant état-major.

» Lorsque S. M. passa devant les troupes, de bruyantes acclamations s'élevèrent. Après l'inspection, les troupes se formèrent en colonnes serrées et défilèrent par divisions devant S. M., ayant en front l'artillerie avec batteries complètes; ce défilé fut répété au trot par la cavalerie légère et les batteries de l'artillerie volante. Tous ces mouvements furent exécutés avec beaucoup de précision. Le beau temps, l'admirable tenue des troupes, la foule des spec-

tateurs, les tentes élégamment décorées et ornées la plupart de bannières, tout cela réuni offrait un charmant spectacle et ajoutait encore au contentement de tous ceux qui se complaisaient à voir en bon état de santé un roi bien-aimé et les autres membres de la famille royale. »

Bruzelles, 11 août.

Léopold est dans des termes si froids vis-à-vis de sa nièce, qu'il ne l'a pas fait complimenter encore sur son avènement? Et pourquoi, au contraire, le diplomate éminent que le *Roi des Pays-Bas* a chargé près de la reine d'Angleterre de cette mission d'une courtoisie toute royale, est accueilli avec une distinction particulière et admis à l'intimité des réunions intérieures du palais, ainsi que le ministre ordinaire des Pays-Bas, et à l'exclusion de tous les autres représentans des souverains étrangers?

C'est que les Pays-Bas ont une place dans le système de la politique européenne et que la Belgique n'en a pas et n'en peut pas avoir; c'est que cette politique commande que l'on compense en force morale ce que les folies de 1830 ont momentanément fait perdre en force matérielle aux Pays-Bas; et les puissances cèdent d'autant plus volontiers à cette nécessité, qu'elles entrevoient le jour où la Belgique voudra et pourra, sans secousse, recueillir la large part d'avantages dont rien ne l'exclut, et qu'elle peut faire siens, en redevenant PAYS-BAS. (Lynx.)

Gand, le 10 août.

L'*Indépendant* et le *Mercure belge* donnent aujourd'hui des explications sur la nouvelle mesure adoptée par les douanes françaises, laquelle frappe d'un égal droit d'entrée nos toiles dites *blondines* et les toiles blanchies.

Cette nouvelle disposition qui ruine le commerce des toiles de la ville de Gand et de ses environs, résulte d'une circulaire récente de M. l'administrateur-général des douanes françaises.

(Messager.)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 16 août.

Demain, jeudi, pendant la séance de clôture de l'année scolaire de l'athénée, MM. les bourgmestre et échevins de la ville feront la distribution des médailles données par S. M. le roi grand-duc et des prix accordés par la ville, aux élèves de notre école municipale de dessin.

— A propos des levées des troupes qu'on annonce devoir être faites en Belgique au profit de l'innocente Isabelle, l'*Industrie* remarque avec raison que c'est encore là une charge imposée par l'Angleterre, accoutumée à prodiguer le sang étranger pour satisfaire ses propres intérêts. La révolution a rendu les Belges les Suisses de l'Europe; on envoie verser leur sang partout où l'exigent les deux puissances protectrices. Un corps nombreux a été chargé, il y a quelques années, d'aller appuyer en Portugal l'entreprise de l'aventurier don Pedro: ces modernes flibustiers y ont déshonoré le nom belge par leur indiscipline, leur rapine et leur brigandage, jusqu'au moment où l'excès de leurs vices a forcé le gouvernement portugais à les renvoyer dans leur patrie.

En sera-t-il de même de ceux que nous mettons à la disposition de l'Espagne? (Journal du Commerce d'Anvers.)

— On écrit de Berlin, 1^{er} août, à la *Gazette d'Augsbourg*:

« On attribue la halte que l'on remarque dans les affaires de Hanovre, à une influence qui part de Berlin, ou plutôt de Tœplitz, La grande estime que le roi de Hanovre ainsi que les autres souverains de l'Europe professent pour notre monarque si plein d'expérience et si ennemi de toute mesure violente, fait espérer que la saine politique de la Prusse sera d'un grand poids dans la balance, et empêchera tout acte inconsidéré. »

— On écrit de Vienne, 1^{er} août :

« Depuis quelques jours on répand ici le bruit qu'après le retour du prince de Metternich, il y aura ici des conférences entre les ministres des hautes puissances. Quoique ce bruit mérite encore grandement confirmation, il paraît cependant que les événements importants de la Sicile, de la péninsule espagnole, d'Angleterre et de Hanovre devront amener de graves complications et être pris en sérieuse considération. » (M. de Souabe.)

— Sous le règne de Guillaume, le commerce et le mouvement industriel étaient tellement animés qu'il était difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver une maison à louer à Anvers. Bien heureux alors les nouveaux établis qui rencontraient une habitation tant soit peu décente pour s'y installer, bien heureux même celui qui parvenait à découvrir un appartement confortable. La moindre petite bicoque était louée alors trois à quatre cents florins. Qu'il y a loin de ce temps à l'époque actuelle. Aujourd'hui, nous le savons d'après des renseignements certains, et d'ailleurs les écrits publiquement exposés sont là pour le dire, il y a plus de HUIT CENTS maisons non occupées à Anvers!...

Nous ne parlons pas ici du nombre infini d'appartemens qui restent sans locataires, par suite des émigrations de maisons de commerce et des nombreux commis qu'elles employaient.

(Journal du Commerce d'Anvers.)

— L'Industrie s'énonce ainsi, au sujet du traité entre les Pays-Bas et la Prusse :

« La Belgique, ou plutôt l'Angleterre qui au moyen du chemin de fer d'Anvers, à la frontière allemande, croyait se mettre en possession du marché d'une grande partie de la Germanie, va se trouver prévenue par la Hollande dont les navires couvriront bientôt les fleuves et les rivières de ces vastes contrées. Il est aisé de voir que les nombreux avantages accordés au commerce batave sont une suite de cette guerre sourde, mais destructive que les puissances conservatrices font à la propagande, à la tête de laquelle se sont si maladroitement placées l'Angleterre et la France. Pour mieux assurer la possession et la conservation de ces avantages, une législation dont les bases sont déjà arrêtées, viendra entraver l'entrée des produits belges, français et anglais sur le sol allemand, et rendra ainsi leur commerce sinon impossible, au moins fort difficile.

» Qui ne voit que le traité de navigation dont toutes les dispositions sont bien autrement favorables à la Hollande qu'à la Prusse, n'est autre chose qu'une contre-partie de notre chemin de fer ? On cherche à atténuer, ou même à neutraliser les avantages de cette grande communication, au profit de la Hollande, et on y réussira parce qu'il n'est au pouvoir ni de la Belgique, ni de l'Angleterre de l'empêcher. En effet, que ferions-nous contre le commerce de l'Allemagne; userions-nous de représailles en mettant des entraves à l'introduction de ses produits ? Mais il est prouvé par le tableau statistique publié par le ministre de l'intérieur, que dans nos relations avec ce pays, nos exportations sont de beaucoup supérieures à nos importations. Les mesures restrictives que nous pourrions adopter contre la Germanie, tourneraient donc contre nous.

» L'article 10 du traité montre que les cabinets de Berlin et de La Haye ne se contentent pas d'opposer à notre chemin de fer, la libre navigation du Rhin, mais qu'ils veulent encore lui donner un rival dans la construction d'une semblable communication franchissant les frontières des deux états, et qui par conséquent partirait d'un port hollandais, et aboutirait à tel port de la Prusse que les parties contractantes trouveraient à propos de déterminer. On voit que tout est prévu pour paralyser les vues de l'Angleterre sur l'Allemagne, et mettre des entraves à la prospérité de la Belgique révolutionnée.

» Que l'on compare la conduite tenue par le cabinet de Berlin envers celui de La Haye, avec celle qu'il a constamment suivie à l'égard de la Belgique, et l'on verra de quel côté sont ses affections. Pendant qu'il concède les plus grands avantages au commerce hollandais, et qu'il en promet de plus grands encore, ne s'est-il pas refusé opiniâtement jusqu'ici à donner l'assurance officielle qu'il continuerait notre chemin de fer de la frontière jusqu'à Cologne ? Les instances répétées que le gouvernement belge a faites pour le faire expliquer catégoriquement sur ce point, ont-elles eu le moindre résultat ? Et s'il a consenti à *laisser-faire*, n'a-t-il pas mis à ce consentement des conditions qui peuvent en neutraliser l'effet quand il lui plaira ?

» Les hommes qui portent leurs regards vers l'avenir, ne voient-ils rien dans ce mauvais vouloir d'un voisin qui peut rendre nuls les immenses avantages que la Belgique s'était promis de l'établissement de sa grande communication ? »

— Les bons et les méchants ont de la peine à vivre ensemble : voilà pourquoi les Hollandais et les Belges sont momentanément séparés. Hollande et Belgique forment cependant deux territoires dont l'intérêt sollicite à tel point l'union qu'ils ont jadis subi le joug d'un gouvernement tyrannique pour ne point se séparer ; maintenant et par la faute des Belges, ils ne peuvent rester unis sous le plus paternel des gouvernemens. Vainement leur sûreté, leur gloire, leur intérêt conseillent-ils cette alliance, vainement l'Europe en congrès est-elle intervenue pour la conclure, et les plus heureux fruits en ont-ils été recueillis, l'extravagance des Belges ne l'a pas moins rompue. Le Belge a de la haine pour le Hollandais ; et d'où provient cette haine ? De sa jalousie ; de ce que la Belgique ne pardonne point à la Hollande d'avoir été plus tôt qu'elle rendue à l'indépendance : des fous en veulent à des gens raisonnables parce qu'ils ont les premiers mis de l'ordre chez eux ! Songez à les imiter, braves gens, plutôt qu'à les critiquer, et faites-le volontairement, pendant qu'il en est tems encore, au lieu de laisser arriver l'époque à laquelle on vous fera céder à la nécessité.

Ce moment ne saurait manquer d'arriver ; il faut que le droit public de l'Europe change, ou que l'union de la Belgique et de la Hollande se reforme ; ainsi le veulent les traités que ne

sauraient annuler des protocoles. Conquise par les armes et cédée par le droit, la Belgique cessera d'être maîtresse d'elle-même. Lui infliger un châtement eût été raisonnable, ce fut une récompense que le congrès de Vienne lui accorda, et la plus grande des récompenses ; car que peut désirer de mieux un peuple fou, que d'être uni à un peuple sage ; un pays qui produit, que d'être accolé à un pays qui exporte ; une nation endettée, que son accouplement avec une nation riche. La Belgique devait bénir sa réunion à la Hollande, et elle n'a pu la supporter ; mais il faudra bien y revenir, parce que le droit public de l'Europe ne saurait se plier aux fantaisies d'un peuple tellement inconstant qu'il a successivement appartenu à tout le monde, faute de pouvoir s'appartenir à lui-même.

La Belgique fait partie du royaume des Pays-Bas ; le roi Guillaume a pour s'en mettre en possession le titre que les rois de Hanovre et de Bavière, et maints autres souverains de l'Europe ont à faire valoir pour conserver les adrandissemens qu'ils reçurent du congrès de Vienne ; et puisque ce titre est bon pour ces différens souverains il ne saurait être mauvais pour le roi Guillaume de Nassau, pour le seul de ces princes qui ait payé son acquisition, car les colonies livrées par la Hollande à l'Angleterre pour satisfaire aux stipulations du congrès de Vienne, valaient mieux que ne vaut la Belgique qu'elle reçut en échange ; ces colonies étaient pour la Hollande une incalculable source de richesses, leur perte lui causa un énorme préjudice, et l'Angleterre ne possédera qu'illégalement les colonies hollandaises aussi long-tems que la Hollande n'en aura pas reçu le prix, que le royaume des Pays-Bas ne sera pas réformé.

Et qu'on ne se figure point que ce soit un bon marché que fera le roi Guillaume. C'en sera, au contraire, un mauvais ; car les colonies cédées par la Hollande lui étant attachées comme le sont tous les pays qui ont dépendu de cette monarchie, leur conservation était assurée ; tandis que celle de la Belgique ne l'est jamais pour le souverain qui la possède. Les Belges sont un peuple normale en politique, qui continuellement plie ses tentes sans savoir jamais bien positivement où il voudrait arriver : l'Autriche gouverna ses provinces avec une imaginable paternité, elles se sont insurgées contre l'Autriche ; la France leur fit connaître la gloire, elles se sont soulevées contre la France ; la Hollande doubla leur richesse ; elles se sont révoltées contre la Hollande ; tout cela en moins d'un demi-siècle.

Et l'on serait assez crédule pour croire maintenant qu'elles vont se fixer sous le sceptre d'un roi improvisé, d'un de ses spéculateurs en trônes qui reçoivent par la diligence une couronne enveloppée dans des protocoles, se la posent sur la tête et se figurent régner parce qu'ils sont momentanément prendre à un peuple des intermédiaires monarchiques pour le véritable spectacle de la royauté ! Ce sont des leurres que tout cela ; d'eux-mêmes les Belges s'en apercevraient bientôt, alors même que les puissances signataires du traité de Vienne ne viendraient pas, avant long-tems, leur ouvrir les yeux.....

Il faut donc indispensablement que le royaume des Pays-Bas soit réformé ; il faut que Léopold cesse de manger l'argent des Belges et retourne manger celui des Anglais ; car chacun sait que de Cobourg il n'en a oncques à espérer.

A vrai dire peu de gens seront tentés de le plaindre beaucoup ; et lui appliquant un proverbe trivial, diront : si pour les couronnes, comme pour les autres choses, il n'y avait point de recéleurs, il n'y aurait pas de voleurs ; les Belges ne sachant où placer celle de Guillaume, la lui aurait rendue, ils eussent fait justice eux-mêmes de l'erreur dans laquelle ils étaient tombés, et par ce moyen évité un châtement qui maintenant est inévitable et qu'on ne saurait trop tôt leur faire subir pour le bien-être de l'espèce humaine ; n'est-ce donc pas assez de deux générations d'hommes usées dans le tourment pour patrouiller dans le sang des Marat et des Robespierre, pour promener des Bonaparte sur les trônes, assouvir les cruautés d'un Pedro, et faire régner des Cobourg ? Il est tems que la raison recouvre son empire, que l'intérêt se fasse mieux comprendre, et que le droit reprenne sa force ; la raison dit aux peuples : Ceux qui vous parlent de constitutionnalité sont des fourbes s'ils gagnent à tenir ce langage, des extravagans s'ils le font sans en profiter ; l'intérêt dit aux nations : Faites ce que faisaient vos pères ; modifiez s'il y a lieu de modifier, mais ne détruisez pas ; le droit tient un autre langage, il dit aux souverains : Ne prenez rien aux peuples de ce qui peut leur être profitable, et ne leur donnez rien qui puisse leur devenir funeste ; ce qu'il faut aux nations, maintenant que leurs saturnales révolutionnaires sont finies, c'est du repos et de la prospérité ; de votre union dépend la réalisation de tout cela ; unissez-vous donc et rendez à l'Europe un repos que réclame l'humanité.

(La France.)

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AU JARDIN HESS,

VIS-A-VIS DE L'ALLÉE,
PRÈS DES GLACIS DE LA PORTE NEUVE.

Le sieur Pierre HASTERT, propriétaire de l'Hôtel de Luxembourg, à l'honneur de prévenir le public, que pendant toute la durée de la foire, il tiendra un **RESTAURANT**, dans le Jardin HESS, situé à l'extrémité de l'Allée, près des glacis de la porte Neuve.

La bonne qualité de ses vins et comestibles, la modicité des prix ainsi que la propreté et la promptitude du service lui font espérer de nombreuses visites.

VENTE TRÈS-CONSIDÉRABLE

DE

MARCHANDISES, MEUBLES, VINS ET EAU-DE-VIE,

pour cause de décès.

LUNDI, 28 août courant, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère du notaire soussigné, à l'adjudication publique, aux plus offrants, à trois mois de crédit :

- 1° D'un fond de commerce de fer et de poterie, savoir : 60,000 livres des Pays-Bas de fer, outils de forge et de labour, fourneaux et pots de différentes dimensions et grandeurs.
- 2° D'un très-beau mobilier, consistant en argenterie, canapés, armoires, glaces, pendules, linge de corps et de table, literie et batterie de cuisine.
- 3° Diverses espèces de vins, savoir : 110 barils (12 foudres) vin de Moselle, crû des années 1825, 1834 et 1835; plusieurs pièces de vin de Bar, Bourgogne et Bordeaux, et
- 4° 3 barils eau-de-vie de lie de vin de 1825.

Le tout provenant de la succession de la Dame Anne-Catherine REMY, veuve en premières nocces du sieur Bouchholtz, décédée épouse en secondes nocces du sieur Neuberger, marchand de fer, à Luxembourg.

La vente se fera à la requête de M. J.-J. SUSS, marchand de fer et propriétaire audit lieu, en sa qualité de tuteur des enfans mineurs de ladite défunte; elle aura lieu dans la maison mortuaire, faisant le coin de la grand'-rue, n° 170, et jours et heures ci-après fixés, savoir :

- Lundi, 28 août, à neuf heures du matin, meubles.
Mardi, 29 août, à neuf heures du matin, id.
Mardi, 29 août, à deux heures de relevée, vins.
Mercredi, 30 août, à dix heures du matin, marchandises.
Jeudi, 31 août, à neuf heures du matin, meubles.
Vendredi, 1^{er} septembre, à neuf heures du matin, vins.
Samedi, 2 septembre, à dix heures du matin, marchandises.
Luxembourg, le 15 août 1837. J. FUNCK, notaire.

VENTE PUBLIQUE DE MEUBLES.

LUNDI, 21 AOUT courant, à neuf heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, les héritiers de feu Michel THYES et Catherine SCHLOESSER, de leur vivant conjoints brasseurs, demeurant au faubourg Clausen, feront vendre à l'enchère, au comptant, par le ministère du notaire soussigné, une quantité considérable de meubles et objets mobiliers, consistant en tables, chaises, commodes, armoires, pendules, linge de table, literie, bois de lit, argenterie, habillemens, planches, madriers, poutres, tonneaux et autres objets provenant de ladite succession, dont le détail serait trop long.

La vente aura lieu à Clausen, dans la mortuaire des défunts.
Luxembourg, le 11 août 1837. J. FUNCK, Notaire.

A louer non garni,

UN QUARTIER de SEPT PLACES au 1^{er} étage, plus une CAVE et un GRÉNIER, chez M. LENOEL, Marché-aux-Herbes, n° 256.

AVIS IMPORTANT.

LA PREMIÈRE VENTE qui aura lieu sous la garantie du Gouvernement à Vienne, est celle des

DEUX PALAIS DE WIENEN,

d'une Somme totale de

DEUX MILLIONS 182,500 FLORINS, V. DE. V.

IRRÉVOCABLEMENT LE 21 OCTOBRE PROCHAIN.

Une Action, frs. 20. — Sept Actions y compris UNE ROUGE GAGNANTE à frs. 120.

S'adresser directement à l'ADMINISTRATION GÉNÉRALE de

Léopold Deutz et C^{ie}, à MAYENCE s. l. Rhin.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.

A VENDRE ou A LOUER,

La FERME DE MITTEND'HAL, située sur le ban de Mondercange et dans voisins, composée :

- 1° D'une MAISON d'habitation, couverte en ardoises, et de bâtimens ruraux;
- 2° De JARDINS et enclos;
- 3° De 42 bonniers de TERRE;
- 4° De 10 bonniers 70 perches de PRAIRIES;
- 5° De deux ETANGS.

S'adresser au propriétaire, M. DE PREMORÉL, demeurant à Differdange, ou à Pierre SCHMIDT, garde-forestier particulier, demeurant près de cette ferme.

REZ-DE-CHAUSSEE A LOUER

avec écuries, cave et grenier; s'adresser à M. KOCH, Grand'rue.

Bekanntmachung.

Montag, den 28sten August d. J., neun Uhr Morgens, und in den folgenden Tagen, sollen, höherer Anordnung zufolge :

circa 496 Dhm Rum, und

circa 520 Dhm ordinairen Branntwein,

samt den Fässern, an den Meist- und Letztbietenden, öffentlich versteigert werden.

Die Licitations-Bedingungen sind bei den Königl. Proviant-Ämtern zu Köln a/R. und Koblenz, bei der Königl. Magazin-Rendatur in Trier, so wie bei der unterzeichneten Behörde ausgelegt, und können dafelbst täglich eingesehen werden.

Luxemburg, den 3. August 1837.

Approvisionnement-Magazin-Rendatur
der Bundesfestung.

LUNDI, le 28 août prochain, et les jours suivants, l'Administration des vivres de la garnison de Luxembourg fera vendre publiquement, au plus offrant et dernier enchérisseur, savoir :

496 aimes de rhum } en futailles.
520 aimes d'eau-de-vie }

Les cahiers des charges, dont on pourra prendre connaissance, sont déposés aux bureaux des administrations des vivres à Cologne, à Coblenze, à Trèves, et au bureau de l'administration susdite, Grand'rue, près le Puits-Rouge.

Luxembourg, le 3 août 1837.

L'Administration des Vivres de la forteresse fédérative.

Mahl- und Dehl-Mühle-Verpachtung.

Die der Kaiserl. Benand Schläder gehörige, und zu Verchem gelegene Mahlmühle nebst Delmühle und Branntweimbrennerei steht zu verpachten. Näheres erfährt man bei den definitiven Spenditen Herrn A. Schäfer und Reuter-Heddesdorf.

MERCURIALES. — 2^e QUINZAINE DE JUILLET 1837.

NATURE DES DENRÉES,	PRIX MOYENS PAR RASIÈRE,	
	Luxembourg.	Arlon.
Froment.....	8 85	0 00
Méteil.....	8 45	0 00
Seigle.....	0 00	0 00
Orge.....	5 81	0 00
Avoine.....	3 34 1/2	0 00
Pois.....	0 00	0 00
Farine de froment.....	0 60	0 00
Farine de seigle.....	0 00	0 00
Pommes-de-terre d'été.....	0 00	0 00
Idem d'hiver.....	0 00	0 00
Beurre, la livre des P.-B.....	0 66	0 00
Foin, les 100 livres des P.-B.....	4 72 1/2	0 00
Paille, id. id.....	3 30	0 00
Bois de hêtre, la corde.....	3 99 1/2	0 00
Id. de chêne.....	0 00	0 00